

## PAYS-BAS

L'écart de PIB par habitant par rapport aux pays les plus performants tient essentiellement à une utilisation relativement peu intense des ressources en main-d'œuvre, qui s'explique elle-même par le faible nombre d'heure travaillées et un bas niveau d'emploi dans certaines catégories.

### Priorités

#### **Réformer les régimes d'invalidité**

**Enjeu et recommandations :** pour que les régimes d'invalidité et de maladie soient moins utilisés, il avait été recommandé d'élargir les mesures de réévaluation de la capacité de travail – introduites pour les moins de 50 ans par la réforme de 2006 – aux bénéficiaires de plus de 50 ans et d'aider les invalides partiels à se réinsérer dans la population active. Il avait été en outre recommandé de mettre fin à l'extension administrative des conventions salariales prévoyant le versement d'un complément aux prestations d'invalidité.

**Mesures prises :** au lieu d'élargir la réévaluation de la capacité de travail aux personnes de plus de 50 ans, les autorités ont décidé que les personnes de 46 à 50 ans ne seraient pas soumises à une réévaluation dans le cadre des nouvelles réglementations.

#### **Inciter davantage le deuxième apporteur de revenu à travailler**

**Enjeu et recommandations :** le niveau élevé des taux marginaux effectifs d'imposition affaiblit l'incitation à travailler un plus grand nombre d'heures et dissuade les salariés à bas revenu, en particulier les deuxièmes apporteurs de revenu, de travailler à temps plein. Il avait été recommandé de diminuer les taux marginaux effectifs d'imposition, par exemple en augmentant les aides pour la garde d'enfants.

**Mesures prises :** en 2007, les cotisations patronales pour la garde d'enfants sont devenues obligatoires et les autorités ont affecté des fonds supplémentaires à la réduction des coûts de garde des enfants. De plus, le gouvernement a décidé de mettre fin progressivement, sur 15 ans, à la transférabilité du crédit d'impôt dont bénéficie le conjoint qui ne travaille pas.

#### **Renforcer la concurrence dans les industries de réseau**

**Enjeu et recommandations :** la participation des collectivités locales au capital des entreprises dans les transports en commun, l'électricité et le gaz fait grandement obstacle à l'entrée dans ces secteurs. Il avait été recommandé de procéder à une véritable séparation verticale dans ces industries de réseau, d'introduire une tarification de l'accès sur la base des coûts et de privatiser ces activités.

**Mesures prises :** la propriété des réseaux de distribution d'énergie et celle des entreprises de production seront totalement séparées à compter de juillet 2008. Le délai fixé est de deux ans et demi pour réaliser cette séparation. Des appels d'offres ont permis d'ouvrir les transports en commun à des opérateurs privés. Toutefois, dans plusieurs grandes villes, les entreprises de transport en commun appartiennent encore aux collectivités locales.

#### **Promouvoir la concurrence dans le commerce de détail**

**Enjeu et recommandations :** pour renforcer la concurrence et développer l'emploi dans le commerce de détail, il avait été recommandé d'assouplir les restrictions applicables aux grandes surfaces et de supprimer les obstacles qui subsistent pour les heures d'ouverture des magasins, et plus particulièrement pour l'ouverture le dimanche.

**Mesures prises :** aucune.

#### **Réformer les règles d'urbanisme pour la construction résidentielle**

**Enjeu et recommandations :** pour accroître l'offre de logements, il avait été recommandé d'assouplir les restrictions à la construction résidentielle.

**Mesures prises :** aucune mesure n'a été prise depuis l'adoption, au début de 2006, de la nouvelle Stratégie nationale d'aménagement du territoire (*Nota Ruimte*), qui permet un régime un peu moins restrictif d'occupation des sols et une prise de décision un peu plus décentralisée.